

Dossier Social Etudiant - Demande de bourse et/ou de logement

www.crous-toulouse.fr

Etablissements du supérieur dépendant du Ministère de l'Education Nationale
de la Culture et de l'Agriculture

ENTRE LE 15 JANVIER ET LE 31 MAI

- ◆ **Si vous êtes déjà boursiers en Lycée vous aurez droit à une bourse enseignement supérieur.**

Nous recommandons à tous les élèves de faire une simulation en ligne car les barèmes de l'Enseignement Supérieur sont beaucoup plus élevés qu'en Lycée.

Même une bourse à Taux Zéro offre des avantages (pas d'argent, mais accès au logement du CROUS, gratuité des inscriptions, de la sécurité sociale étudiante, bourse au mérite si mention Très Bien au Bac,...etc.

- ◆ **Pour se connecter il faut avoir :**

- L'avis d'imposition ou de non imposition des parents reçu en 2015 (revenus de 2014)
- Votre N° élève (INE)
- Un relevé d'identité bancaire à votre nom. La bourse est toujours versée sur le compte de l'élève.

- ◆ **Vous avez droit à 4 vœux au total**

Il faut donc que vos demandes de logements soient cohérentes avec les lieux d'études classés en priorité dans « Admission Post-bac »

Attention : Ne pas demander que des studios faire aussi un vœu en cité universitaire(= une chambre) pour augmenter vos chances d'accès à un logement.

- ◆ A la fin de votre saisie, un numéro de connexion et un numéro de dossier vous seront attribués. Ils confirment l'enregistrement de votre dossier. Vous devrez les conserver, ils sont obligatoires pour toute connexion et suivi du dossier.
- ◆ Réception d'un mail de confirmation dans votre messagerie. A valider dès réception.
- ◆ Vous recevrez le dossier par courriel. Il faudra l'imprimer, le vérifier, compléter, corriger éventuellement, joindre les pièces justificatives demandées. Il doit être retourné impérativement dans les 8 jours qui suivent. Toute modification de votre situation familiale ou financière peut-être signalée à ce moment là.
- ◆ **TRES IMPORTANT**
En cas d'incertitude dans la poursuite d'études enseignement supérieur, nous conseillons aux élèves qui par exemple tentent des concours (armée, école d'infirmières), ou demandent une école Privée, de faire en temps voulu et à titre conservatoire une demande de bourse et de logement avec un vœu d'étude universitaire. **S'ils doivent opter pour une inscription en fac de dernière minute, ils auront au moins une bourse et un logement.**

Autres aides financières gérées par le CROUS : les assistantes sociales du CROUS peuvent aussi vous aider pour débloquer une situation financière ponctuelle ou ne relevant pas du barème des bourses enseignement supérieur.

CAF : Vous avez aussi la possibilité de demander une Allocation logement (ALS ou APL) auprès de la CAF du département de la résidence étudiante

Attention dans ce cas là vos parents ne percevront plus d'allocations pour vous.

Bourse départementale : Les élèves qui obtiendront une bourse d'enseignement supérieur par le CROUS pourront à la rentrée faire une demande de bourse départementale auprès des services du Conseil Général des Hautes-Pyrénées. Tél : 05.62.56.72.08

Vos contacts au Lycée : Mme Cardinael, Assistante sociale – Mme Doubrère, Secrétaire.

Les personnels du CROUS seront présents lors des journées portes ouvertes des établissements.

Infos Admission Post-Bac ➔